

# Esclaves encore

La lettre trimestrielle du Comité Contre l'Esclavage Moderne - N°5 - Mai 2000



Photo: Marie Dorginy

## EDITO

2000 sera-t-elle l'année de la reconnaissance de l'esclavage moderne en France ? Après avoir obtenu cinq condamnations au pénal et six devant les Prud'hommes, après avoir secouru plus de 200 victimes de l'esclavage domestique, le CCEM éveille l'attention des parlementaires. A l'initiative de la députée Yvette Roudy, ancienne ministre du droit des femmes au début des années 80, l'Assemblée nationale pourrait se saisir dans les prochains mois de la question de l'esclavage moderne par le biais d'une Commission d'information parlementaire. Une telle démarche serait susceptible de déboucher sur une proposition de loi prenant en compte à la fois la nécessité de renforcer la lutte contre ce fléau intolérable et le devoir de mieux protéger les victimes.

La France pourrait avoir un rôle déterminant en la matière : elle occupera la Présidence de l'Union européenne au second trimestre 2000, et participe actuellement aux négociations de Vienne relatives à une nouvelle Convention de l'ONU sur le crime transnational, dont la traite des êtres humains est un pan important. Une occasion unique pour la "patrie des droits de l'Homme", de faire entendre la voix des sans voix.

■ Le Comité



Photo: Marie Dorigny

# L'esclavage des mineurs en France

**Depuis 3 ans, le CCEM a assisté 48 victimes arrivées mineures sur le territoire français. Ces enfants doivent bénéficier d'une protection particulière, car, plus que les adultes, ils sont exposés à des maltraitances. Ainsi 34 de ces enfants ont été victimes de violences, 15 ont été violés, 9 ont fait l'objet d'actes de torture et de barbarie, 1 adolescent est handicapé, 1 jeune fille est décédée.**

**L**es enfants esclaves en France endurent un véritable calvaire dans l'indifférence générale. Vous pouvez les croiser à la grille d'une école où ils accompagnent les enfants de leur employeur. Mais eux ne sont pas en classe. Des jeunes filles passent discrètement à l'hôpital, non pour y recevoir des soins mais pour y subir une I.V.G. Les moins chanceuses sont avortées à la maison. Les mineurs en fuite sont parfois adressés aux services sociaux ou à la police. Mais l'histoire de ces enfants est compliquée: ils parlent mal le français, n'ont pas de papiers, ne connaissent même pas leur âge... On préfère se débarrasser du problème et passer à autre chose.

La médiatisation de l'esclavage en France amène chaque semaine des citoyens à dénoncer l'intolérable. C'est encore insuffisant. Sur 48 victimes, seules 6 ont pu être aidées alors qu'elles étaient mineures. Les autres ont dénoncé leur situation une fois adultes. Il est souvent trop tard pour porter plainte. Les prescriptions sont acquises. Les preuves ont disparu. Combien de vies auraient pu être sauvées? L'enfance meurtrie laisse un étrange sentiment d'impuissance mais donne aussi envie de se battre.

Parce que 77% des victimes arrivées mineures en France sont originaires d'Afrique de l'Ouest, le Comité prépare avec des ONG locales un programme de

lutte contre le trafic d'enfants sur place et vers la France. Certains couples n'hésitent pas à s'offrir les services d'un enfant qui travaillera en moyenne 15 heures par jour pendant 5 ans. Le coût n'excède pas celui d'un billet d'avion. L'employeur peut également louer un enfant à une rabatteuse, une petite Béninoise se négocie 500F/mois à Paris, qui livre directement la "marchandise", et la remplace en cas de problème...

Arraché à sa structure familiale, dépossédé de son identité, l'enfant domestique est vulnérable. L'isolement et la peur d'un environnement inconnu expliquent qu'il finisse par se résigner à son triste sort. Toute tentative d'émancipation est sanctionnée par des châtiments corporels. 34 enfants ont fait l'objet de punitions: privations de nourriture, coups, introduction de purée de piment dans les yeux et les organes génitaux...

Si 84% des victimes ont moins de 15 ans lorsqu'elles arrivent en France, la plupart est recueillie par le Comité entre 18 et 21 ans. A ces âges, les employeurs se débarrassent de leurs domestiques car devenues des femmes, on craint qu'elles déstabilisent le ménage. Sans papiers, elles font aussi courir un risque à ceux qui les hébergent. On les remplace alors par des fillettes plus dociles, tout juste arrivées d'Afrique.

Libres, les victimes n'osent pas toujours porter plainte.

Dépourvues de toute existence légale, elles peuvent difficilement faire valoir leurs droits devant les tribunaux. Leur famille est souvent opposée à cette démarche. Certaines encourrent même l'opprobre de leur communauté qui craint d'être stigmatisée par la médiatisation de certaines pratiques.

Le CCEM pense que la justice doit être saisie de ces dossiers. Certaines traditions culturelles doivent être dénoncées et faire l'objet de sanctions lorsqu'elles portent atteinte à l'intégrité physique de l'enfant. Quatre employeurs ont déjà été condamnés pour avoir soumis des mineurs à des conditions de travail indignes. Une quinzaine de dossiers sont à l'instruction. Mais trop d'affaires sont encore classées.

L'introduction de piment dans les yeux et le vagin des petites filles est, en droit français, constitutif d'acte de torture et de viol. Pourtant, aucune décision n'est à ce jour intervenue pour condamner ces pratiques. Combien de larmes d'enfants devront encore être versées avant que la justice française s'intéresse à leur cas?

L'odieux trafic se perpétuera tant que les pouvoirs publics n'auront pas mis en place un cadre préventif et coercitif adapté. Les enfants domestiques continueront à se taire tant qu'un statut de victime ne leur sera pas reconnu.

Céline Manceau Rabarijaona



## ET EN ISRAËL ? ...

Israël est considéré comme un pays démocratique. Il l'est pour les Israéliens, beaucoup moins pour d'autres. Questions à Henriette Lewis, de l'association d'aide aux travailleurs immigrés [Hav la Oved](#).

**Esclaves Encore: Un documentaire israélien il y trois ans, décrivait l'exploitation des travailleurs roumains en Israël. Qu'en est-il aujourd'hui ?**

**Henriette Lewis :** Avec 40 000 ressortissants, les Roumains représentent aujourd'hui le groupe d'immigrés le plus nombreux en Israël. Tout a commencé en décembre 1998 lorsque le gouvernement israélien a décidé de ne plus faire appel aux travailleurs palestiniens et de faire venir d'autres étrangers. Ici, le permis de travail est accordé à l'employeur, ce qui signifie que l'ouvrier est totalement dépendant de lui. S'il quitte l'employeur il entre dans l'illegalité. Il n'a pas le droit de partir même s'il est battu ou pas rémunéré pendant des mois, ce qui est très fréquent. C'est donc la porte ouverte à une véritable exploitation.

**E.E : Dans le film on entend l'employé israélien d'une agence de recrutement parler d'hypothéquer la maison des candidats à l'immigration ?**

**H.L :** En effet, les agences de recrutement israélo-roumaines font signer ce genre de document. La maison des immigrants leur revient si, par exemple, l'ouvrier s'enfuit. Je ne peux pas dire que c'est arrivé souvent mais nous avons deux cas où la famille en Roumanie a effectivement été menacée de perdre son logement parce qu'en Israël le mari avait fui son employeur.

**E.E : Le passeport est-il confisqué ?**

**H.L :** Bien que ce soit totalement interdit par la loi, c'est quasiment systématique. Les Roumains travaillent dans la construction et les employeurs n'hésitent pas une seconde à prendre leurs passeports pendant la durée de leur séjour en Israël.

**E.E : Combien d'actions en justice avez-vous entamé ?**

**H.L :** 1100 en 1999 mais très souvent nous obtenons un arrangement amiable.

**E.E : Comment réagit l'opinion ?**

**H.L :** Avec sympathie mais, soyons francs, ce n'est pas sa préoccupation principale.

**Propos recueillis  
par Dominique Torrès**

## A LIRE ABSOLUMENT !

Henriette Siliadin-Akofa, dont le cas a été évoqué dans E.E. n°3, raconte son histoire dans un livre, "Une esclave moderne", paru aux Editions Michel Lafon. Robert Badinter, président d'honneur du CCEM a préfacé cet ouvrage.

### Une école pour les Ferblantiers de Cotonou ?

500 enfants travaillent sans relâche sur le marché Dantokpa de Cotonou au Bénin. Dans le bruit incessant du martèlement et l'insalubrité de quelques 200 ateliers, les enfants sont à la merci des accidents, des maladies et des coups de leurs patrons. Tous les jours, pendant plus de 10 heures, pour un ou deux francs, ils transforment des ferrailles récupérées dans les décharges. Prisque Sinzogan, présidente de "Enfant pour Enfant", affronte les employeurs pour améliorer les conditions de vie et de travail des enfants.

Une école doit voir le jour. La construction et l'aménagement coûtent 80 000 francs.

**Enfant pour Enfant - 01 BP 416  
Cotonou, Bénin.**

**Marc B ziat**

En bref



### 3è Prix du CCEM

Pour son dévouement à la cause de l'enfance et l'aide particulière apportée à Chantal, Yvette, David et d'autres, [Martine Bouillon](#), présidente de l'association Hermès, s'est vue remettre le 3ème Prix du CCEM, une cérémonie d'Elisabeth Chauvelet, par Dominique Torrès et Sylvie O'Dy, lors d'une réception dans nos locaux le 2 mai.

### Un CCEM en Suisse

Après celui de Madagascar en janvier, un Comité contre l'esclavage moderne a vu le jour fin mars en Suisse, à l'initiative de Nicole Castioni, député du canton de Genève.

### Inde-Koweït

Selon l'AFP, le gouvernement indien a demandé à ses ressortissants de ne plus aller travailler comme domestiques au Koweït en raison de multiples plaintes enregistrées pour mauvais traitements. Pendant ce temps là, l'ancien employeur indien de Lalita, gravement mutilée, coule des jours paisibles à Paris, protégé par son immunité diplomatique.

### Nouvelles Judiciaires

- Le 17 mars, un jugement du Tribunal de Créteil a condamné les époux Yobouet, respectivement à 10 mois et un an de prison avec sursis pour soumission d'une personne vulnérable à des conditions de travail indignes. Ils sont par ailleurs condamnés à dédommager la partie civile, Méliane G. aménée de Côte d'Ivoire à l'âge de douze ans .

- Lors d'une audience le 15 février, dans l'affaire de Mariama B., le Conseil de Prud'hommes a désigné un conseiller rapporteur. Les investigations sont en cours. Mariama est rentrée au Sénégal dans la cadre d'un rapatriement volontaire mis en place par l'Office des Migrations Internationales.

- D'autre part, devant le Conseil de Prud'hommes de Meaux, les époux Randriamanantenasoa, les employeurs de Berthine R., qui n'avaient pu être traduits devant une juridiction pénale en raison de leur immunité, ont été condamnés le 3 février à payer 419 000 francs au titre de rappel de salaires et 200 000 francs de dommages et intérêts.

- Enfin, Pascal Chaigneau, avocat, universitaire, consul honoraire de Bolivie, etc., a fait appel de la décision le condamnant le 8 février à dédommager avec exécution provisoire Marcelle R.

### Premiers Diplômes

Aline, Marie-Xavière et Hafida ont passé avec succès l'attestation "premiers secours" de la Croix-Rouge. Solange et Juliette sont sur leurs traces !

### Remerciements

Nous remercions le Lions-Club de Neuilly-Duys pour son large soutien au financement d'un poste d'assistante sociale; Presse Planète pour le don d'une photocopieuse; Agnès b. pour son aide généreuse; et Disneyland Paris pour avoir invité une quarantaine de jeunes femmes à venir se divertir une journée.



Photo: Marc Bézat

## T moignage : Maroc

Extrait d'un texte déchirant que nous envoi un psychiatre renommé, auteur de plusieurs livres sur la condition des femmes au Maroc et récemment d'une lettre ouverte au roi du Maroc .

En 1995, j'ai reçu trois jeunes enfants à ma consultation. J'ai découvert des blessures et des cicatrices sur leurs corps infligées par leur mère incarcérée. Leur oncle me les a amenés pour établir la non responsabilité de sa soeur dans le meurtre de sa bonne. Elle a d'abord brisé la jambe de la domestique en la jetant dans un escalier et, quelques temps après, l'a achevée en lui cognant la tête contre le mur. Je suis horrifiée par cet homme qui veut sortir cette femme de prison avec un certificat psychiatrique. Que dire du père de la jeune fille, décédée à l'âge de seize ans, prêt à pardonner "car c'est Dieu qui l'a voulu", et qu'une enveloppe a dû récompenser pour sa magnanimité incompréhensible et révoltante ?

Cette mère a tué ce qui est si facile à éliminer: une esclave donnée pour quelques dirhams par mois, par un père subissant tous les marasmes de la vie dans le Rif. Personne ne sait la souffrance endurée de celle qui a continué de travailler sur sa jambe cassée et a senti ses os se fracasser contre un mur et son sang gicler avant que son âme ne s'envole vers un ciel plus clément que celui d'une domestique taillable et corvéable à merci. Je suis impuissante et révoltée par la détermination de la famille à payer pour sortir cette meurtrière de prison. Ce n'est rien de tuer une bonne, estiment-ils sans doute. La mort de cette fille sans prénom, dont l'existence même a disparu des mémoires et des consciences, s'inscrit en moi. Esclave et martyr.

Dr. Rita El-Khayat

## Affichez votre soutien !

Un T-Shirt **L'Europe contre l'esclavage** est en vente. Disponible en taille M, L et XL, vous pouvez le commander par correspondance au CCEM en envoyant un chèque de 116 francs (port inclus).



Vers l'exclusion des victimes de l'esclavage domestique par la Commission européenne ?

Le Commissaire européen, Antonio Vitorino, en charge de la justice et des affaires intérieures s'apprête à déposer deux initiatives en matière de lutte contre la traite des êtres humains et de protection des victimes. Ces mesures font suite aux engagements des Quinze réunis en octobre dernier à Tampere (Finlande). A première vue, on ne peut que se féliciter que l'Europe prenne enfin conscience du fléau croissant qu'est l'esclavage moderne. Mais à y regarder de plus près, on s'aperçoit que les instruments juridiques (Décision-Cadre et Directive) envisagés ne s'appliqueront qu'aux victimes de l'exploitation sexuelle. Oubliés, les milliers d'esclaves domestiques, les populations asservies dans les ateliers clandestins, les groupes d'enfants contraints de mendier pour le compte d'organisations criminelles. Certaines formes d'esclavage seraient-elles plus acceptables que d'autres ? Le CCEM et le Comité européen contre l'esclavage moderne ne l'entendent pas ainsi et s'emploient depuis des mois à convaincre la Commission européenne d'élargir les mesures prévues à toutes les formes d'esclavage.

Philippe Boudin

## Bulletin d'abonnement et de soutien

A retourner au CCEM 4, place de Valois 75001 Paris Tel : 01 55 35 36 55

OUI, je m'abonne pour un an à la lettre trimestrielle du CCEM "Esclaves encore" pour 100F.  
\_\_\_\_\_

OUI, je veux soutenir par mon don l'action du Comité Contre l'Esclavage Moderne (Avec mon don je recevrai un reçu ouvrant droit à un abattement fiscal.)

Don de soutien 200F  
 Membre bienfaiteur  300F  500F  
 1000F  Autre

Veuillez trouver ci-joint mon chèque (bancaire ou postal) à l'ordre du Comité Contre l'Esclavage Moderne

Nom :

Prénom :

Adresse :

Profession :

N° tel :